



Je découvre le travail,
je découvre l'entreprise.

Avec le soutien de :



Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations



Sommaire



JE COMMENCE A TRAVAILER 4

- > **MON CONTRAT DE TRAVAIL 5**
 - Je signe mon contrat de travail..... 5
 - Il existe plusieurs types de contrats de travail 5
 - Les informations obligatoires du contrat de travail 6
 - La période d'essai 6
 - La mutuelle 7
- > **AVEC MON SALAIRE, JE PEUX AVOIR DES AVANTAGES 8**
 - J'ai des réductions pour le transport 8
 - Je peux faire des formations 8
- > **QUAND JE TRAVAILLE, J'AI DE L'ARGENT 9**
 - Mon salaire 9
 - Ma fiche de paie 10
 - Je peux avoir de l'argent pour mon repas 11
- > **MON TEMPS DE TRAVAIL..... 12**
 - Dans la semaine 12
 - Les congés payés 13
- > **QUAND J'ARRETE DE TRAVAILLER..... 14**
 - Je veux arrêter mon contrat 14
 - Mon patron veut arrêter mon contrat 14
 - Le chômage 15



Sommaire



JE SUIS AU TRAVAIL 16

- > QUAND JE SUIS AU TRAVAIL 17**
 - Le premier jour de travail..... 17
 - Quand j'arrive au travail 17
 - Pendant ma journée de travail..... 17

- > LE PLANNING ET LES ABSENCES 18**
 - J'ai un planning..... 18
 - Je peux faire des pauses 18
 - Quand je suis malade..... 19

- > LA SECURITE 20**
 - Je dois être en sécurité à mon travail 20

- > LE RESPECT ET LA COMMUNICATION 21**
 - Je travaille dans le respect 21
 - J'ai des difficultés dans mon travail..... 21
 - Je travaille avec d'autres personnes 22



JE COMMENCE A TRAVAILLER



MON CONTRAT DE TRAVAIL

1 - Je signe mon contrat de travail

Je veux travailler.

Quand je commence un nouveau travail, je signe un document.

Ce document s'appelle : un contrat de travail.

Mon patron doit me donner un contrat de travail.

Je lis mon contrat de travail.

Je comprends mon contrat de travail.

Je suis d'accord.

Je signe mon contrat de travail.



2 - Il existe plusieurs types de contrats de travail

Il existe plusieurs contrats de travail :

CDD

Le CDD : le contrat de travail à durée déterminée

Je sais à quelle date je commence le travail.

Je sais à quelle date j'arrête de travailler.

CDI

Le CDI : le contrat de travail à durée indéterminée

Il a une date de début.

Il n'y a pas de date de fin.

interim

La mission d'interim

C'est un contrat court.

Il a une date de début.

Il y a une date de fin.

3 - Les informations obligatoires du contrat de travail

Les informations obligatoires dans mon contrat de travail sont :

- > le nom et l'adresse de l'entreprise où je vais travailler,
- > mon nom et mon prénom,
- > mon adresse,
- > la date de début de mon contrat,
- > la date de fin de mon contrat,
- > où je travaille,
- > ce que je dois faire,
- > quand je travaille,
- > combien de temps je travaille,
- > le nombre d'heures que je dois travailler par semaine,
- > ce que je gagne : le salaire.



4 - La période d'essai

Quand je commence mon travail, c'est la période d'essai.

Pendant la période d'essai, je peux arrêter mon contrat.

Pendant la période d'essai, mon patron peut arrêter mon contrat.

5 - La mutuelle

La CSS est la Complémentaire Santé Solidaire.

Quand j'ai la CSS/CMU :

- > je donne le document à mon employeur,
- > je n'ai pas besoin de mutuelle.

Quand je n'ai pas la CSS :

- > je dois payer le docteur et les médicaments.

Page 2/2

l'Assurance Maladie
PYRÉNÉES-ORIENTALES

MODELE ATTESTATION CSS
(anciennement CMU)

Numéro de l'assuré :
Nom de l'assuré :
FRANCK

Attestation de droits à l'assurance maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 21/04/2020 au 20/04/2021 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale 01 661 5510	code gestion 10	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
CPAM DES P.O. RUEDES REMPARTS SAINT MATHIEU 66013 PERPIGNAN CEDEX			
N° organisme complémentaire 01 CPAM DES PYRENEES ORIENTALES 66000 PERPIGNAN			

Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	n° de sécurité sociale (pour information)	né(e) le/rang	n° ordre OC	date début de la Complémentaire	date fin de la Complémentaire
FRANCK a déclaré un médecin traitant		25/08/1970 1	01	01/04/2020	30/06/2020
		20/09/2005 1	01	01/04/2020	30/06/2020
		18/03/2007 1	01	01/04/2020	30/06/2020
		25/08/2008 1	01	01/04/2020	30/06/2020

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Dates de validité

Avec une mutuelle :

- > je paie moins cher le médecin.

La mutuelle coûte de l'argent.

Mon entreprise doit me proposer une mutuelle.

Quand je travaille
c'est obligatoire

Mon entreprise doit me payer une partie de ma mutuelle :

- > je paie l'autre partie,
- > c'est en moins sur mon salaire.

AVEC MON SALAIRE, JE PEUX AVOIR DES AVANTAGES



1 - J'ai des réductions pour le transport

Pour venir au travail, je peux prendre les transports en commun.
Les transports en commun c'est le bus, le tram, le train...

Quand je prends les transports en commun :

- > je paie une carte d'abonnement.

Je le dis à mon entreprise :

- > chaque mois je donne la facture.

Mon entreprise paie la moitié de la facture.

C'est obligatoire



2 - Je peux faire des formations

Je peux faire une formation :

- > pour apprendre mon travail,

ou

- > pour apprendre un nouveau travail.

QUAND JE TRAVAILLE, J'AI DE L'ARGENT



1 - Mon salaire

Quand je travaille, j'ai de l'argent.
Cet argent est un salaire.

Exemple :

Je travaille un mois.

Quand le mois est fini, je reçois un salaire ;
c'est la paye/paie.



dans mon entreprise c'est le : **30 de chaque mois**

Relevé d'Identité Bancaire

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Ch. RIB	Domiciliation
12345	12345	1234567891A	12	Banque-ville-agence

IBAN FR00 1234 5678 91A 12

BIC ABCDEFGH

Titulaire Monsieur ou Madame Jean NEA.E

Je donne un relevé d'identité bancaire quand je
signe mon contrat.

Je reçois mon salaire sur mon compte bancaire.



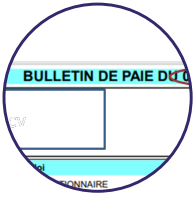
Si je n'ai pas donné de relevé d'identité bancaire :
je reçois un chèque.

L'argent que je gagne sur mon compte en banque est le salaire net.

Le salaire brut est plus grand que le salaire net.
Car je paie :

- > l'allocation de retour à l'emploi,
- > l'assurance maladie,
- > la retraite,
- > et beaucoup d'autres choses : ce sont les cotisations sociales.

2 - La fiche de paie



La fiche de paie explique mon salaire.

Une fiche de paie peut aussi s'appeler un bulletin de salaire.

J'ai une fiche de paie tous les mois.

Sur ma fiche de paie, il y a :

- > des informations sur moi (mon nom, mon numéro de sécurité sociale, mon adresse...),
- > des informations sur l'entreprise où je travaille,
- > des informations sur le travail que je fais,
- > le nombre d'heures payées dans le mois,
- > mon salaire brut,
- > mon salaire net.

Je dois garder mes fiches de paies toute la vie.

Pôle emploi et d'autres administrations peuvent demander mes fiches de paie.

BULLETIN DE PAIE DU 01-09-2021 AU 28-09-2021							Période de travail
CV		Congés payés et R.T.T.					
N° S.S.	Emploi	Coefficient Convention collective					
1590325056132 52	MANUTENTIONNAIRE						
Employeur		Salaire (10762)					
Le nom de mon entreprise L'adresse de mon entreprise		Mon nom Mon adresse (avec)					
Libellé	Base ou nombre	Cotisations patronales	Taux ou nombre	A retenir	A payer		
Heures normales	37,25		10,25		381,81		
Congés payés en % (I.C.C.P.)			10,00		381,81		
Total brut					419,99		← Salaire brut
C.S.G.	412,64		2,40	9,90			
C.S.G. déductible	412,64		6,80	28,06			
C.R.D.S.	412,64		0,50	2,06			
Assurance Maladie	419,99	29,40					
Assurance Vieillesse plafonnée	419,99	35,91	6,90	28,98			
Assurance Vieillesse déplafonnée	419,99	7,98	0,40	1,68			
Contribution au dialogue social	419,99	0,07					
Allocations familiales	419,99	14,49					
Accident travail 'N'	419,99	13,02					
Assurance Chômage Tr. A	419,99	17,01					
F.N.A.L. déplafonné	419,99	2,10					
A.G.S.	419,99	0,63					
Retraite complémentaire (tra)	419,99	19,82	3,150	13,23			
C.E.G.	419,99	5,42	0,860	3,61			
C.S.A.	419,99	1,26					
Allègement patronal		-103,28					
Total charges / retenues		43,83		87,52			
NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU					332,47		← Salaire net
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie : 6,22 EUR							
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé		Montant			
Impôt sur le revenu prélevé à la source	344,43	0,00		0,00			
PAYÉ LE 30-09-2021 PAR VIREMENT					NET PAYÉ : 332,47		
	Heures travaillées	Salaire brut	Retenues salariales	Retenues patronales	Total versé par l'employeur	Allègement de cotisations employeur	Net imposable
Totaux du mois	37,25	419,99	87,52	43,83	463,82	136,04	344,43
Totaux cumulés	306,00	3450,17			3810,24	1162,63	2829,44

cotisations versées à l'URSSAF de BESANCON

3 - Je peux avoir de l'argent pour mon repas



L'entreprise peut me donner :
des tickets restaurants.

Ce n'est pas obligatoire

Un ticket restaurant sert à payer mon repas :

- > dans certains restaurants,
- > ou dans les magasins où j'achète de la nourriture.

L'entreprise paie une partie des tickets restaurant.

Je paie une partie des tickets restaurant.

La partie que je paie sera enlevée de mon salaire.



L'entreprise peut me donner :
une prime de panier.

Ce n'est pas obligatoire

Je peux avoir une prime de panier si je ne peux pas rentrer manger chez moi.

Une prime de panier, c'est de l'argent que l'entreprise me donne en plus, avec mon salaire.

MON TEMPS DE TRAVAIL

1 - Dans la semaine



Je peux travailler à temps plein ou à temps partiel.
Le temps partiel c'est moins de 35 heures par semaine.
Le temps plein c'est 35 heures par semaine.

Est-ce que je peux travailler plus de 35 heures ?

Mon patron peut me demander de travailler plus de 35 heures par semaine.

Si je travaille plus de 35 heures, je fais des heures supplémentaires.

Si je travaille plus de 35 heures, je gagne plus d'argent ou plus de temps de repos.

Le temps de repos s'appelle des jours de RTT.

RTT veut dire réduction du temps de travail.

2 - Les congés payés



J'ai le droit à des congés payés.
Les congés payés sont des jours de repos.

Je ne travaille pas pendant mes jours de repos.

Je travaille un mois complet : j'ai 2 jours et demi de congés payés.

Pendant les jours de congés payés, je suis payé.



Pour prendre des jours de congés payés je dois :

- demander à mon chef,
- dire à mon chef quel jour je veux être en repos.



Mon chef dit oui :

- > je prends les jours de congés payés que je veux.



Mon chef dit non :

- > il me dit quel jour je peux prendre mes congés payés.

QUAND J'ARRETE DE TRAVAILLER

1 - Je veux arrêter mon contrat



Je peux arrêter mon contrat.

Je ne peux pas quitter mon travail tout de suite.

Je demande à mon patron combien de temps je dois travailler.

Cela s'appelle un préavis.

2 - Mon patron veut arrêter mon contrat

Mon patron peut arrêter mon contrat.

Il y a des règles.

Il doit me donner une lettre.

Dans la lettre il doit m'expliquer les raisons.



3 - Le chômage

Quand je n'ai plus de travail,
je dois m'inscrire à Pôle emploi.
Je dois donner certains documents.
Je peux être aidé pour chercher un nouveau travail.

L'argent que je peux recevoir quand je n'ai plus de travail s'appelle :
l'allocation de retour à l'emploi : ARE.

L'allocation de retour à l'emploi : ARE c'est le chômage.

Pour recevoir l'ARE (ou chômage), il y a des conditions :



- > je dois avoir travaillé,
- > je dois être inscrit à Pôle emploi.

Le conseiller m'explique mes conditions.

En échange du chômage, il faut que je cherche du travail.

Si j'arrête mon travail avant la fin de mon contrat : je n'ai pas de chômage.

Le chômage ne dure pas toujours.
La durée du chômage dépend de la durée de mon travail.
Pôle emploi calcule le nombre de jours.



JE SUIS AU TRAVAIL



QUAND JE SUIS AU TRAVAIL



1 - Le premier jour de travail

Je vais à l'accueil.

Je dis que c'est mon premier jour de travail.

Je donne mon prénom et mon nom.

Je demande qui est mon chef.

Mon chef peut être un homme ou une femme.



2 - Quand j'arrive au travail

Mes vêtements sont propres.

Je dis "bonjour".

Je porte ma tenue de travail.

3 - Pendant ma journée de travail

Mon chef me dit ce que je dois faire.

J'écoute ce que mon chef me dit.

Je ne comprends pas mon travail : je pose des questions.



Je fais attention au matériel. Je ne casse pas le matériel.

Je n'utilise pas le matériel de travail pour moi.

Je n'utilise pas le matériel de travail chez moi.

Je range mon poste de travail.

Je ne viens pas travailler avec les enfants.

Je n'envoie pas une autre personne travailler à ma place.

LE PLANNING ET LES ABSENCES



1 - J'ai un planning

Je viens à l'heure.
Je pars à l'heure prévue.



Je suis absent, j'appelle mon chef.
Je suis en retard, j'appelle mon chef.
Je demande à mon chef pour être absent.

Je prends mes rendez-vous avant ou après le travail.



2 - Je peux faire des pauses

Pendant ma journée de travail, je peux faire des pauses.
Mon chef dit l'heure de la pause.



- > Je suis malade, je vais chez le médecin.
- > Le médecin me donne un arrêt de travail.
- > Le médecin écrit combien de temps je ne peux pas travailler.
- > J'appelle mon chef.
- > Je donne mon arrêt de travail à mon chef.
- > Je donne mon arrêt de travail à la sécurité sociale.

- > Quand je fais un arrêt de travail, je ne viens pas travailler.
- > Les 3 premiers jours, je ne suis pas payé.



- > Je dois avoir travaillé assez longtemps.
- > Je gagne moins d'argent.



LA SECURITE



1 - Je dois être en sécurité à mon travail

Mon travail peut être dangereux.
Je dois être en sécurité à mon travail.



Mon chef doit me prêter le matériel pour faire le travail.



Pour être en sécurité au travail :

- > mon chef me dit ce que je dois faire,
- > mon chef me dit ce que je ne dois pas faire,
- > mon chef me demande si j'ai compris,
- > mon chef me donne des vêtements et des équipements pour me protéger :
- je porte les équipements de sécurité,
- > mon chef me montre ce qui est dangereux.



Si je fais ce qu'on me dit :

- > je suis en sécurité,
- > mes collègues sont en sécurité.

Mon employeur doit m'assurer une formation en sécurité :

- > quand j'arrive dans l'entreprise,
- > quand je change de machine et d'outils.

LE RESPECT ET LA COMMUNICATION

1 - Je travaille dans le respect



J'écoute les consignes de travail.

Je respecte mes collègues et mon chef.

Je suis poli avec mes collègues et mon chef.

Être poli c'est dire : "bonjour", "s'il vous plait", "merci", "au revoir".

Mes collègues doivent me respecter.

J'ai des problèmes avec mes collègues : je parle avec mon chef.

Mon chef doit me respecter.



Je n'utilise pas mon téléphone.

Mon téléphone est en silencieux.

J'attends la pause pour utiliser mon téléphone.



2 - J'ai des difficultés dans mon travail



Je ne comprends pas les consignes,

je n'arrive pas à faire mon travail :

je parle tout de suite avec mon chef.

J'ai des problèmes avec mon chef :

je parle avec mon patron.

3 - Je travaille avec d'autres personnes



Quand je mange :

- > je mange dans la salle de pause,
- > je nettoie la table,
- > je nettoie ma vaisselle,
- > je jette les déchets à la poubelle.



Quand je suis sur mon lieu de travail :

- > je me lave souvent les mains,
- > les locaux sont propres quand je sors.



Quand je téléphone :

- > je sors de la salle,
- > je ne parle pas fort.



Quand je fume :

- > je demande où je peux fumer,
- > je ne jette pas ma cigarette par terre,
- > je jette ma cigarette dans le cendrier.

JE TRAVAILLE AVEC D'AUTRES PERSONNES



Mon patron ou ma patronne



Mon chef ou ma cheffe



Moi



Mes collègues



Avec la participation de :



360 RESSOURCES